

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire**

**Commission Espèces et Habitats**

**AVIS**

**Date : 18 juin 2013**

**Objet : Inventaire permanent des ZNIEFF  
Mise à jour des données faunistiques (hors  
oiseaux) sur l'aire du PNR Brière.**

**Vote : Favorable**

Résumé : L'objet de la consultation porte sur l'actualisation des données faunistiques (hors oiseaux) au sein du Parc Naturel régional de Brière-Marais du Brivet et du Mès (département de la Loire-Atlantique). Les propositions du PNR de Brière, missionné par la DREAL Pays de la Loire pour effectuer ce travail, sont commentées en séance avec pour appui les documents transmis. Des compléments sont apportés pour plusieurs fiches, mais seule une zone nouvelle est proposée à la validation : les anciennes forges de Trignac au regard de son intérêt chiroptérologique.

**Contexte**

La mission confiée au PNR Brière par la DREAL porte sur :

1 - L'ACTUALISATIONS DE LISTES D'ESPECES DES ZNIEFF VALIDEES FIGURANT SUR LA LISTE ANNEXEE POUR L'ENSEMBLE DES DONNEES FAUNISTIQUES HORS OISEAUX DISPONIBLES DANS LA BIBLIOGRAPHIE OU LES ETUDES EN COURS. SUR LA BASE DE LA LISTE ANNEXEE

L'actualisation porte prioritairement sur les nouvelles données d'espèces déterminantes et d'espèces figurant sur la liste rouge régionales ou sur la liste des espèces prioritaires régionale (compléments aux listes d'espèces de ZNIEFF déjà validées).

Elle porte aussi, secondairement sur les nouvelles données d'espèces non déterminantes non ubiquistes ou peu communes, ou présentant des effectifs importants ou pour des groupes taxonomiques restreints en nombre d'espèces et indicateurs de forte biodiversité ou de milieux particuliers d'intérêt patrimonial. : *ex :odonates orthoptères, reptiles, amphibiens..*

2- DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DE ZONAGE (EXTENSIONS OU REDUCTIONS) sur la base d'un argumentaire détaillé avec fourniture de descriptifs et de zonages modifiés et modification des bordereaux. Dans ce cas l'ensemble des données faunistiques et floristiques concernées par la modification (espèces déterminantes et autres espèces intéressantes) devront être précisées.

3- DES PROPOSITIONS DE NOUVELLES ZONES

Dans ce cas l'ensemble des données faunistiques et floristiques justifiant l'intérêt de la zone (espèces déterminantes et autres espèces intéressantes) devront être précisées.

- l'exploitation des données bibliographiques et des informations recueillies en régie ou auprès du réseau de collaborateurs pour les données connues non inventoriées à ce jour dans la base ZNIEFF.

Cette mission exclue donc toute prospections systématique de terrain à l'exception de celles qui peuvent être justifiées par des propositions de modifications de zonage ou de nouvelles zones.

La bibliographie peut concerner outre les études et publications naturalistes. Elle vise les données non exploitées dans la modernisation validée par le CNPN fin 2006, mais peuvent remonter à la date de rédaction des fiches voire être antérieure pour des publications non prises en compte initialement.

### Propositions du PNR Brière soumises à validation :

Les propositions du PNR de Brière, missionné par la DREAL pour effectuer ce travail, ont été communiquées préalablement par la DREAL dans un document de synthèse. Le détail figure dans ce document.

Sur les 21 ZNIEFF faisant l'objet de la mission, 13 ZNIEFF sont concernées par la mise à jour des données au vu des éléments bibliographiques et consultations recueillis:

Bois de la Cour aux loups (I)  
Butte et étang de Sandun (II)  
La Boulaie Nord (I|I)  
Les Faillies Brières (I)  
Marais d'Errand – Revin (Basse Boulaie) (I)  
Marais de Besné (I)  
Marais de Grande Brière (I)  
Marais de Grande Brière, de Donges et du Brivet (II)  
Marais de Mesquer – Assérac – Saint Molf et pourtour (II)  
Marais de Pinglïau et de l'Hirondelle (I)  
Marais du Haut Brivet (I)  
Site de l'Organais  
Traict et partie aval des Marais Salants du Bassin du Mès (I)

Pour les 7 autres ZNIEFF, certains organismes ou personnes ressources n'ont pas répondu, les nouvelles études sont en cours de réalisation ou certaines données seront transmises directement à la DREAL (Fédération de pêche 44). Les nouvelles études publiées n'ont pas mis en évidence de nouvelles espèces (sources différentes) ou aucune nouvelle bibliographie n'a été trouvée à ce jour.

### Observations des membres de la commission :

Il est précisé que les observations de micromammifères issues d'exploitations de pelotes de réjection ne peuvent difficilement être exploitées pour une définition de zonage ZNIEFF.

Plusieurs extensions ou nouvelles ZNIEFF sont écartées faute d'éléments suffisants :

- Prinquiau : Eglise de Prinquiau, Château de l'Ecuray,
- Crossac : Les Rivières
- Assérac, St-Molf : Bois de Monchoix
- Le Boix de Monchoix pour lequel la Barbastelle d'Europe a été identifiée lors d'une prospection ciblée sur les chiroptères est susceptible de receler d'autres intérêts. Toutefois, s'agissant d'une propriété privée interdite d'accès, des contacts pourraient être pris avec les propriétaires par le PNR Brière en vue de nouvelles prospections.

Seule la proposition d'extension concernant les anciennes forges de Trignac est retenue :

Il s'agit d'un site industriel abandonné, enclavé dans une zone d'activité, mais situé au contact immédiat des Marais de Grande Brière. Ce site abrite une colonie de reproduction de Murin de Daubenton et de Murin à oreilles échanquées.

En conclusion, la Commission valide les propositions de compléments (mise à jour de données) et la création d'une zone de Type 1 pour les Forges de Trignac avec inclusion dans la ZNIEFF de Type 2 de Grande-Brière, de Donges et du Brivet (10030000)



Jean-Guy ROBIN

Animateur de la commission